

ver à l'aide de documents mais elle n'en existait pas moins. Dans des circonstances comme celles-là, les frais du contribuable canadien augmentent sensiblement, bien entendu.

Ce n'est pas uniquement dans ce domaine que la propriété publique est en jeu et que la dépense de deniers publics augmente à cause d'une intervention politique. Il y a bien d'autres cas, comme je viens de le dire. Il y en a un par exemple dont on entend souvent parler, c'est le ministère de l'Expansion économique régionale. En fait, je l'ai déjà dit et je le répète aujourd'hui, je doute de la nécessité d'un tel ministère. Je ne crois absolument pas qu'on y dépense à bon escient l'argent du contribuable. On peut sans doute nous citer des exemples d'aide financière qui ont abouti à une expansion industrielle dans des régions défavorisées du pays, mais il y en a d'autres qui ont abouti à une hausse des prix payés par le consommateur canadien. On peut même prouver dans certains cas que la dépense de fonds publics a tout simplement servi à enrayer le chômage dans une région pour le faire apparaître dans une autre, sans que personne y gagne quoi que ce soit.

Le gouvernement a tendance, semble-t-il à instituer des programmes sans pouvoir ou vouloir dans certains cas, les faire suivre d'une analyse pour voir si les avantages en justifient les coûts. Si je faisais une recommandation d'ordre général au gouvernement, ce serait qu'un plus grand nombre de nos programmes fassent l'objet d'un examen minutieux après avoir fonctionné un certain temps, afin de déterminer si les contribuables en ont pour leur argent. Dans bien des cas, je crois qu'il est permis d'en douter. Dans le cas du ministère de l'Expansion économique régionale par exemple, il aurait certainement mieux valu qu'il ne voit jamais le jour. Je ne nie pas que certaines régions du pays aient besoin d'aide économique, mais il y a d'autres moyens de leur en accorder. Ainsi, il serait facile d'appliquer la règle du droit dans les budgets de façon à accorder des avantages fiscaux particuliers ou un amortissement accéléré ou d'autres avantages financiers à certaines régions du pays si l'on veut. Nous trouvons à redire au fait que des jugements subjectifs sont portés par des gens qui n'ont pas l'expérience des affaires. Il suffit de jeter un coup d'œil aux dossiers de certaines personnes qui ont à prendre ces décisions pour savoir qu'elles ne sont nullement qualifiées. Elles n'ont jamais eu à recueillir des fonds, ni à en rendre compte personnellement, et les fonds sont donc dépensés sans méthode, pour ne pas dire davantage.

Bref, monsieur l'Orateur, cette motion met en relief trois principes qui méritent plus d'attention et plus de considération qu'on ne leur en a accordé récemment. Il y a toute la question du secret. Dans un cas comme celui-ci, pourquoi refuserait-on aux Canadiens les renseignements sur lesquels les jugements se fondent? Pourquoi ceux d'entre nous qui siègent au Parlement et qui doivent rendre compte à la population des dépenses du Parlement et du gouvernement ne disposent-ils pas des renseignements nécessaires pour juger par eux-mêmes si le gouvernement fait un usage prudent des fonds recueillis au moyen de l'impôt?

[L'hon. M. Hellyer.]

Chez nous, nous nous sommes faits aux exigences du secret traditionnel et j'ai moi-même connu le régime de près. Je me rappelle l'époque où on estimait inopportun au Canada de renseigner les députés sur la défense, même lorsque la sécurité n'exigeait qu'un modeste niveau de discrétion. J'ai pu y faire quelque chose, et une fois devenu ministre, je renseignais les membres du comité parlementaire de la défense, et leur fournissais même les renseignements classés comme secrets ou extrêmement secrets. Grâce à ma propre expérience, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le secret sert parfois de prétexte pour refuser au Parlement et aux Canadiens les renseignements auxquels ils ont droit. J'aimerais qu'on rende accessibles beaucoup plus de renseignements et, j'en suis sûr, ils pourraient être présentés de telle sorte que cela ne nuirait ni à la carrière ni à la réputation d'intégrité des auteurs des mémoires.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je pense que le gouvernement, dans l'ensemble, tend à énoncer beaucoup trop de jugements sur la place publique. En particulier, je pense qu'il faudrait freiner la pratique qu'on a d'établir des commissions et des services pourvus de pouvoirs arbitraires. On vérifie trop peu la dépense des fonds publics: la tendance à l'intervention arbitraire me paraît alarmante et devrait être étudiée à fond. Si les résultats sont ceux que j'attends, la tendance devrait se renverser.

Enfin, le montant total des fonds perçus des Canadiens se rattache directement au programme dont j'ai parlé. Alors que de nos jours les subventions sont si nombreuses et que l'on s'efforce dans une multitude de cas de réaliser l'impossible, nous devons fatalement réclamer au contribuable canadien des sommes d'argent qui dépassent les limites raisonnables. Cela devient un grand problème et affecte non seulement les gagne-petit mais tous les Canadiens qui doivent gagner leur vie, y compris ceux de la classe moyenne. En effet, le taux d'imposition est élevé au point de constituer un fardeau pour la majorité des Canadiens, sauf les riches. Je le sais de science certaine, m'étant entretenu avec les électeurs de ma circonscription. Beaucoup d'entre eux ont peine à joindre les deux bouts. Le fardeau de l'impôt devient très lourd à porter aux paliers municipal et provincial. En Ontario, à la suite de la dernière élection, un certain nombre d'impôts ont été considérablement augmentés. Le fardeau en est également lourd au palier fédéral. A la fin de l'année, l'impôt sur le revenu des particuliers doit augmenter conformément aux dispositions du récent budget. Ainsi, on perçoit trop d'argent à consacrer à des projets douteux. On consacre trop d'argent à de prétendues priorités qui ne sont pas les vraies priorités du Canadien moyen. Le gouvernement intervient dans de trop nombreux domaines qui, selon moi, devraient plutôt être laissés au contribuable lui-même.

• (1720)

**M. B. Keith Penner (Thunder Bay):** Monsieur l'Orateur, J'ai écouté attentivement les observations du député de Trinity (M. Hellyer). Dès le début, il a accusé le gouvernement d'avoir commis un impair en entreprenant de reconstruire et d'exploiter l'usine d'eau lourde à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse. J'avais hâte d'entendre l'exposé des preuves à l'appui de cette accusation.